

Identification des besoins d'informations pour le suivi de l'évolution du service public de l'eau dans le Delta de l'Ouémé

RAPPORT DE MISSION

VERSION FINALE

Appui Technique : **Guy Claude WEINSOU & Yves Pascal AGOUA**

Novembre 2020

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iv
RESUME	1
I. INTRODUCTION	3
I.1. Objectifs de la mission	4
I.2. Résultats attendus.....	4
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE	5
II.1. Phase de préparation et d'exploration	5
II.1.1. Cadrage de la mission.....	5
II.1.2. Revue documentaire et entretiens exploratoires.....	5
II.1.3. Choix des communes et départements pour la phase de terrain	6
II.1.4. Catégories d'acteurs interviewés	9
II.1.5. Techniques et outils de collecte de données	9
II.1.6. Collecte des données primaires et traitement.....	9
II.1.7. Synthèse de la méthodologie de conduite de la mission et acquisition des données 11	
II.1.8. Principales difficultés et stratégies de gestion	12
III. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	14
III.1. Des orientations nationales en matière de gestion des AEV.....	14
III.2. De la délivrance du service public de l'eau (SPE)	15
III.3. Du mode de gestion / qualité du SPE	16
III.4. De la gestion financière des SPDE.....	17
III.5. De la gestion technique des SPE	18
III.6. De la circulation d'informations entre acteurs	19
III.7. Du suivi de l'information sur la gestion du SPE	21
IV. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION	24
IV.1. De la problématique de la gestion actuelle du suivi du service public de l'eau potable dans les communes	24
IV.2. Des problèmes ou difficultés rencontrés dans le cadre de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural	30
IV.2.1. Au niveau de l'Etat central.....	30
IV.2.2. Au niveau des acteurs communaux.....	30
IV.2.3. Au niveau des gestionnaires d'ouvrages d'AEP	31
IV.2.4. Au niveau des ACEP et des Populations.....	31

V. DES BESOINS D'INFORMATION INDISPENSABLES POUR L'AMELIORATION DU SUIVI DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DU PLAN D' ACTIONS	32
V.1. Des besoins indispensables pour l'amélioration du suivi du service public de l'eau potable.....	32
V.2. Des besoins d'informations indispensables prioritaires porteurs d'impact.....	33
V.3. Des actions concrètes à faire promouvoir par des jeunes pour répondre aux besoins identifiés	33
CONCLUSION	37
ANNEXES	39

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Echantillonnage de communes à visiter	6
Tableau 2 : Catégorie d'acteurs rencontrés	9
Tableau 3: Synthèse de l'échantillon au niveau communal.....	10
Tableau 4: Synthèse de l'échantillon au niveau départemental	10
Tableau 5: Outils et techniques de collecte et d'analyse des données	12
Tableau 6 : Aperçu du niveau de fonctionnalité.	16
Tableau 7 : Avantages et limites des outils.....	23
Tableau 8 : Problématique globale de la gestion actuel par acteur	24
Tableau 9 : Action à mener par les jeunes au niveau de la valorisation des outils	33
Figure 1: Indication de la zone d'étude	8
Figure 2; Etapes méthodologiques de conduite de la mission	11
Figure 3: Situation de gestion des ouvrages.....	17
Figure 4: Taux de recouvrement des redevances par type d'ouvrage 2017 à 2019	18
Figure 5: Circulation d'information entre acteurs.....	20
Figure 6: Niveau d'appropriation des outils disponibles par les acteurs	22
Figure 7: Schéma de la valorisation de la BDI par les jeunes	34
Figure 8: Schéma de la valorisation de la plate-forme AlertEau / Commune 229 par les jeunes	35

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
ACEP	Association des Consommateurs de l'Eau Potable
AEV	Adduction d'Eau Village
ANAEP-MR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANE	OmiDelta Fonds Acteurs Non Etatiques
AOF	Arrêté portant Organisation et Fonctionnement
AT	Assistant Technique
BDI	Base de Données Intégrées
CEMOS	Cadre d'Entretien et de Maintenance des Ouvrages Simples
CPC	Cellule de Participation Citoyenne de Social Watch
C/CISE	Chef de la Cellule Informatique et Suivi-Evaluation
C/DDC	Chef de la Division Développement Communautaire
C/SAEM	Chef Services Affaires Economiques et Marchandes
C/S-Eau	Chef du Service de l'Eau
C/ST	Chef Services Techniques
DDEM	Direction Départementale de l'Eau et des Mines
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités ; Menaces
FPM	Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine
INE	Institut National de l'Eau
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PEA	Poste d'Eau Autonome
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

PNE-Bénin	Partenariat National de l'Eau du Bénin
ProSEHA	Programme d'appui au Secteur Eau, Hygiène et Assainissement
RB/PMJE	Réseau Béninois du Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau
REHA	Responsable Eau, Hygiène et Assainissement
SAEPmV	Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi-village
SEau	Service de l'Eau
SPE	Service Public de l'Eau

RESUME

Le cadre institutionnel du secteur AEP en milieu rural a été enrichi depuis 2017 d'un acteur majeur : l'Agence Nationale d'approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) par décret N° 2017-039 du 27 janvier 2017. Elle est mise en place dans le but d'exécuter le Programme National pour l'Accès Universel à Eau Potable en Milieu Rural ayant induit des réformes dans le secteur.

En effet la Loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin stipule en son article 90 que « la commune a la charge de la réalisation des infrastructures hydrauliques et » ; en son articles 93 que « la commune a la charge : De la fourniture et de la distribution d'eau potable ; »

Enfin l'article 95 stipule que « la commune veille à la préservation des conditions d'hygiène et de salubrité publique, notamment en matière : De prospection et de distribution d'eau potable ; »

Au regard de ces articles le rôle de suivi de la gestion du service public de l'eau incombe aux communes. Mais l'ensemble de ces rôles dans le cadre de la nouvelle réforme institutionnelle ont été délégués à l'ANAEP-MR à travers la signature de la Convention Cadre de Partenariat Etat – Commune notamment au niveau des ouvrages complexes.

L'un des principaux axes de la réforme en cours est la contractualisation de la gestion par affermage des infrastructures de production, transport et distribution avec des opérateurs régionaux. Toutefois, les communes continuent pour le moment, d'assurer exclusivement le suivi de la gestion des ouvrages d'AEP existants sur leur territoire et dont la gestion avait été déléguée à des fermiers locaux.

Malgré les différents appuis et les efforts consentis par les communes depuis la décentralisation dans le suivi de la gestion du SPE, on note toujours des insuffisances dans la fourniture de l'eau potable aux populations tant du point de vue de la qualité de l'eau que de sa disponibilité.

Le présent document est le rapport de l'étude d'identification des besoins pour le suivi de l'évolution du service public de l'eau, auprès des principaux acteurs (commune, société civile, gestionnaires, etc.) du milieu rural dans le delta. Il est commandité par le PNE et financé sur le volet Gouvernance du programme OmiDelta Fonds ANE par le Royaume des Pays Bas.

Le diagnostic du suivi de la gestion du SPE a débouché sur un ensemble de Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) dont les plus importantes sont :

L'analyse de la problématique globale issue du diagnostic de suivi de la GSPE a montré que les faiblesses les plus importantes à éliminer en matière de la gestion actuelle du suivi du service public de l'eau potable dans les communes sont :

- *le non exercice réel et la limitation du rôle de maître d'ouvrage dévolu à la commune ;*
- *la discontinuité de l'accès du service au service public de l'eau dans certains villages pour fait de panne ;*
- *la faible mobilisation des redevances FPM dans la plupart des communes ;*
- *la non opérationnalisation du CEMOS par toutes les communes ;*

- *le non-respect des clauses du contrat (mairie et délégataire) par rapport à la réparation des pannes ;*
- *la faible circulation des informations entre la commune et les fermiers et les délégataires.*

Quant aux menaces dont il faut réduire les effets, elles se résument en :

- *l'absence de collaboration et de synergie entre les institutions en charge de l'appui aux communes dans la gestion du service public de l'eau;*
- *Faible application des dispositions de délivrance de licence ou de contrôle, d'exploitation des ressources en eau (la prolifération des forages privés illégaux).*

Les atouts à valoriser/renforcer pour l'amélioration de la gestion actuelle du suivi du service public de l'eau potable dans les communes sont :

- *la valorisation des logiciels de suivi des AEV (BDI, logAEV 2 ; mwater) et de plaintes sur la gestion du secteur*
- *la valorisation de l'introduction de valeur inactive eau dans certaines communes dans le souci d'assainir la mobilisation des redevances ;*
- *la valorisation/capacitation des REHA responsabilisés pour le volet dans toutes les communes ;*
- *la systématisation de l'Organisation de reddition de compte sectorielle Eau ;*
- *la valorisation des OSC (CPC et ACEP) appuyant la veille citoyenne.*

Quant aux opportunités à saisir elles sont relatives à :

- *la volonté du gouvernement pour atteinte l'ODD dans le secteur en 2021 à travers la mise en œuvre Plan Directeur National de Développement du sous-secteur de l'AEP en milieu rural pour l'Accès Universel à l'eau potable*
- *l'appui substantiel du gouvernement à travers l'Agence*
- *l'existence de partenaires technique et financier appuyant les communes (ProSEHA...)*
- *l'existence d'OSC nationale appuyant la veille citoyenne (SW -Bénin, ALCRER, PNE...)*

Les problèmes ou difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ont été inventoriés par acteurs. Un ensemble de besoins indispensables pour l'amélioration du suivi du service public de l'eau potable a été listé par acteurs à l'issue de l'analyse dont les plus prioritaires sont : au regard du reste de temps imparti pour la fin du programme OmiDelta. Il s'agit par ordre de priorité

- ✓ **Généralisation et appropriation des logiciels de suivi des AEV (BDI, logAEV 2, mwater) et de plaintes (AlertEau) sur la gestion du secteur**
- ✓ **Non appropriation des rapports et des documents existants dans le secteur par les populations ;**
- ✓ **Information et sensibilisation de tous les acteurs du secteur sur l'approche GIRE afin de mettre fin aux conflits liés à l'utilisation de la ressource eau .**

Cette liste de besoins prioritaires a fait l'objet d'un nombre d'actions à entreprendre par les jeunes afin de mesurer l'effet en termes d'amélioration du suivi de la GSPE.

I. INTRODUCTION

Le cadre institutionnel du sous-secteur de l'eau en milieu rural a été enrichi en 2017 d'un nouvel acteur. L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) a été mise en place pour exécuter le Programme National pour l'Accès Universel à Eau Potable en Milieu Rural. L'Agence est devenue désormais un acteur majeur aux côtés des communes qui au regard des textes de la décentralisation sont maîtres d'ouvrage.

En effet la Loi N°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin stipule en son article 90 que « la commune a la charge de la réalisation des infrastructures hydrauliques et » ; en son articles 93 que « la commune a la charge : De la fourniture et de la distribution d'eau potable ; »

Enfin l'article 95 stipule que « la commune veille à la préservation des conditions d'hygiène et de salubrité publique, notamment en matière : De prospection et de distribution d'eau potable ; »

Au regard de ces articles le rôle de suivi de la gestion du service public de l'eau incombe aux communes. Mais l'ensemble de ces rôles dans le cadre de la nouvelle réforme institutionnelle ont été délégués à l'ANAEP-MR à travers la signature de la Convention Cadre de Partenariat Etat – Commune notamment au niveau des ouvrages complexes et PEA.

L'un des principaux axes de la réforme en cours est la contractualisation de la gestion par affermage des infrastructures de production, transport et distribution avec des opérateurs régionaux. A terme, les infrastructures dont les opérateurs régionaux auront la responsabilité de la gestion seront constituées de Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi-village (SAEPmV), d'adduction d'Eau Villageoise (AEV), de Poste d'Eau Autonome (PEA) et de Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) se situant dans leur périmètre d'affermage. Toutefois, les communes continuent pour le moment, d'assurer exclusivement le suivi de la gestion des ouvrages d'AEP existants sur leur territoire et dont la gestion avait été déléguée à des fermiers locaux.

Malgré les différents appuis et les efforts consentis par les communes depuis la décentralisation dans le suivi de la gestion du SPE, on note toujours des insuffisances dans la fourniture de l'eau potable aux populations tant du point de vue de la qualité de l'eau que de sa disponibilité.

C'est dans ce contexte que le volet Gouvernance du programme OmiDelta Fonds ANE se propose d'appuyer des jeunes à aider les acteurs locaux (commune, société civile, gestionnaires, etc.) de gestion du SPE en vue d'améliorer le service fourni à la population. *Pour ce faire, il est prévu au préalable de faire une étude pour identifier les besoins pour le suivi de l'évolution du service public, auprès des principaux acteurs (commune, société civile, gestionnaires, etc.) du service public de l'eau en milieu rural. Les résultats de cette étude permettront de disposer d'une liste des besoins prioritaires pour le suivi de l'évolution du service public de l'eau en milieu rural. Ces besoins ainsi identifiés feront l'objet d'un appel à proposition d'idées ou de solutions innovantes par les jeunes. Une vingtaine de jeunes seront ainsi retenus autour des meilleures idées innovantes proposées. Un coach sera sélectionné pour l'encadrement de ces jeunes, qui bénéficieront d'un appui technique et*

matériel en vue de la rédaction de documents de start-up et pour la réalisation de test pilotes des deux meilleures solutions dans deux communes pilotes.

De notre compréhension la présente mission se déroule en milieu rural autour des ouvrages d'AEP et n'intègre pas les réseaux de la SONEB au niveau des chefs lieux des communes, elle se focalise sur le suivi de l'évolution du service public de l'eau en milieu rural et n'intègre pas les aspects de réalisations.

I.1. Objectifs de la mission

L'objectif principal est de contribuer à la promotion des solutions innovantes dans la gestion du Service Public de l'eau potable par les communes à travers des jeunes opérateurs

Objectifs Spécifiques

Ils sont de deux ordres :

- identifier et hiérarchiser par catégorie d'acteurs, les besoins pour l'amélioration du suivi du service public de l'eau potable;
- proposer des idées ou solutions devant permettre de combler ces déficits identifiés et pouvant être développées par de jeunes opérateurs.

I.2. Résultats attendus

Quatre résultats sont prévus pour atteindre les objectifs :

- l'analyse des faiblesses et menaces de la gestion actuelle du suivi du service public de l'eau potable dans les communes ainsi que des forces et opportunités qui pourraient contribuer à son amélioration ;
- une liste hiérarchisée des problèmes ou difficultés rencontrées par les principaux acteurs (Etat central, mairie, gestionnaire d'ouvrages d'AEP, ACEP, populations) dans le cadre de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ;
- une liste hiérarchisée des besoins indispensables pour l'amélioration du suivi du service public de l'eau potable ;
- des actions concrètes à faire promouvoir par des jeunes pour répondre aux besoins identifiés

Au regard de ces objectifs et résultats, la présente mission est centrée sur le suivi de la gestion actuelle du service public de l'eau potable dans les communes. Ce suivi concerne :

- suivi de l'utilisation
- le suivi de l'état de fonctionnalité du parc des infrastructures hydraulique;
- le suivi de la gouvernance de l'AEP qui intègre la fonctionnalité des acteurs institutionnels, la fonction de veille et d'alerte, la réglementation et la gestion financière.

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE

L'approche participative dans la collecte et l'analyse des informations disponibles a été la base de la conduite de cette mission. Elle a impliqué toutes les parties prenantes de cette étude. Pour y arriver les entretiens individuels, de groupe et l'observation directe ont été utilisés pour la collecte des données de terrain. Les différentes étapes du déroulement de la mission sont résumées au point II.1.7.

II.1. Phase de préparation et d'exploration

II.1.1. Cadrage de la mission

Il a eu lieu le 3 août 2020 et a permis d'harmoniser la compréhension de la mission, l'approche méthodologique et de formuler des recommandations pour l'amélioration de la note méthodologique et la conduite de la mission.

Les différents échanges lors de la séance de cadrage, ont permis de comprendre que la mission se focalisera sur :

- la délivrance du service public de l'eau en milieu rural qui n'intègre pas les réseaux de la SONEB dans les chefs lieux de communes;
- les besoins indispensables en informations pour l'amélioration du service public de l'eau de façon prioritaire ;
- les actions à mettre en œuvre par les jeunes pour combler ces besoins.

II.1.2. Revue documentaire et entretiens exploratoires

. Cette étape a consisté à :

- rechercher et à exploiter quelques documents disponibles sur : la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin; les documents de politiques, de stratégies, de planification et de mise en œuvre de l'AEP en milieu rural au Bénin, le suivi et la délivrance du service public de l'eau, les rapports semestriels de l'Agence National d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) ; et
- s'entretenir avec des personnes ressources au Partenariat National de l'Eau du Bénin, à la Direction Départementale de l'Eau et des Mines, à la Direction Générale de l'Eau (DG-Eau).

Cette étape a débouché sur l'échantillonnage de communes à visiter et sur la proposition de guides d'entretiens.

La collecte des données et informations nécessaires au bon déroulement de l'étude a été axée sur quatre phases principales : (i) définition de l'échantillon (ii) l'élaboration des outils de collecte des données, (iii) la validation des outils par le commanditaire et enfin (iv) l'enquête proprement dite sur le terrain.

II.1.3. Choix des communes et départements pour la phase de terrain

Les critères suivants ont été couplés afin de faire une proposition de communes objets de l'enquête pendant la mission. Il s'agit de :

- Le pourcentage de la superficie de la commune dans le delta (confère *Etude Plan Delta - Rapport de Synthèse de l'Etat des lieux (INE, 2019)*) ;
- le taux de desserte communale de l'AEP (confère rapport semestriel du suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin Accès universel à l'eau potable au Bénin juillet - décembre 2019) ;
- la fonctionnalité des ACEP (confère Rapport état des lieux du fonctionnement des ACEP et CPC juin 2019) et entretiens téléphoniques auprès des REHA et présidents d'ACEP de certaines communes).

Remarquons que vu le fait que l'étude concerne exclusivement l'AEP en milieu rural, les communes urbaines ou semi-urbaines (Porto-Novo, Cotonou, Ouidah Semè-kpodji et Abomey-Calavi), malgré leur appartenance au delta n'ont pas fait l'objet de l'échantillon car couverte totalement ou en grande partie par les réseaux SONEB.

Le tableau suivant présente la situation de chaque commune par rapport aux critères et les propositions de choix faites.

Tableau 1 : Echantillonnage de communes à visiter

Département	Commune ¹	% superficie de la commune dans le Delta ²	Taux de desserte communale de l'AEP	Etat de Fonctionnalité ACEP	Décision
Atlantique	Abomey Calavi	80%	55,722	Pas d'information / Commune plus urbaine	Non choisi
	Ouidah	40%	62,92	Pas d'information / Commune plus urbaine	Non choisi
	Sô-Ava	100%	27,07	Fonctionnelle (entretien)	choix
	Zè	50%	65;63	moyennement fonctionnelle	choix
Littoral	Cotonou	100%		Commune plus urbaine	Non choisi
Ouémé	Adjohoun	50%	59,47	+ - présidée par une femme +- fonctionnelle	choix
	Aguégoués	100%	82,35	Non fonctionnelle Entretien ;	choix
	Bonou	50%	51,25	Non fonctionnelle (Entretien)	Non choisi
	Dangbo	60%	44,61	Non fonctionnelle (entretien)	Non choisi
	Porto-Novo	100%		Commune plus urbaine	Non

¹ Rapport semestriel du suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable en milieu rural au Bénin Accès universel à l'eau potable au Bénin juillet - décembre 2019

² Etude Plan Delta - Rapport de Synthèse de l'Etat des lieux (INE, 2019)

Département	Commune ¹	% superficie de la commune dans le Delta ²	Taux de desserte communale de l'AEP	Etat de Fonctionnalité ACEP	Décision
					choisi
	Sèmè Kpodji	100%	36,49	Non fonctionnelle (Entretien avec REHA)	Non choisi
Zou	Ouinhi	50%	61,9	Fonctionnelle (Entretien)	Choix
	Zagnanado	50%	42,5	Pas d'information	Non choisi
Atlantique	Toffo	5%	59,32	Pas d'information	Non choisi
Ouémé	Adjarra	5%	33,85	Pas d'information	Non choisi
	Akpro-Misséré	10%	44,3	Pas d'information	Non choisi
Zou	Zogbodomey	15%	85,5	Zone pilote Banque mondiale	Choix
	Covè	3%	68,29	Pas d'information	Non choisi

Source : Exploitation données revue documentaire

Le couplage de ces critères a permis de déboucher sur un échantillon raisonné que voici :

- une commune ayant un fort pourcentage de superficie dans le delta, et un fort taux de desserte et une ACEP non fonctionnelle (Aguégus),
- une commune ayant un fort pourcentage de superficie dans le delta avec un faible taux de desserte et une ACEP fonctionnelle (So-Ava) ;
- trois communes ayant un pourcentage de superficie moyen dans le delta avec presque les mêmes taux de desserte mais avec une ACEP fonctionnelle (Ouinhi), 2 ACEP moyennement fonctionnelle dont une dirigée par une femme (Adjohoun) et (Zé);
- une commune à faible pourcentage de superficie dans le delta, un fort tât de desserte et une ACEP moyennement fonctionnelle.

Un échantillon de six (06) communes sur les 13 purement rurales équitablement réparties dans les trois (03) départements partagés par le delta de l'Ouémé a été fait...

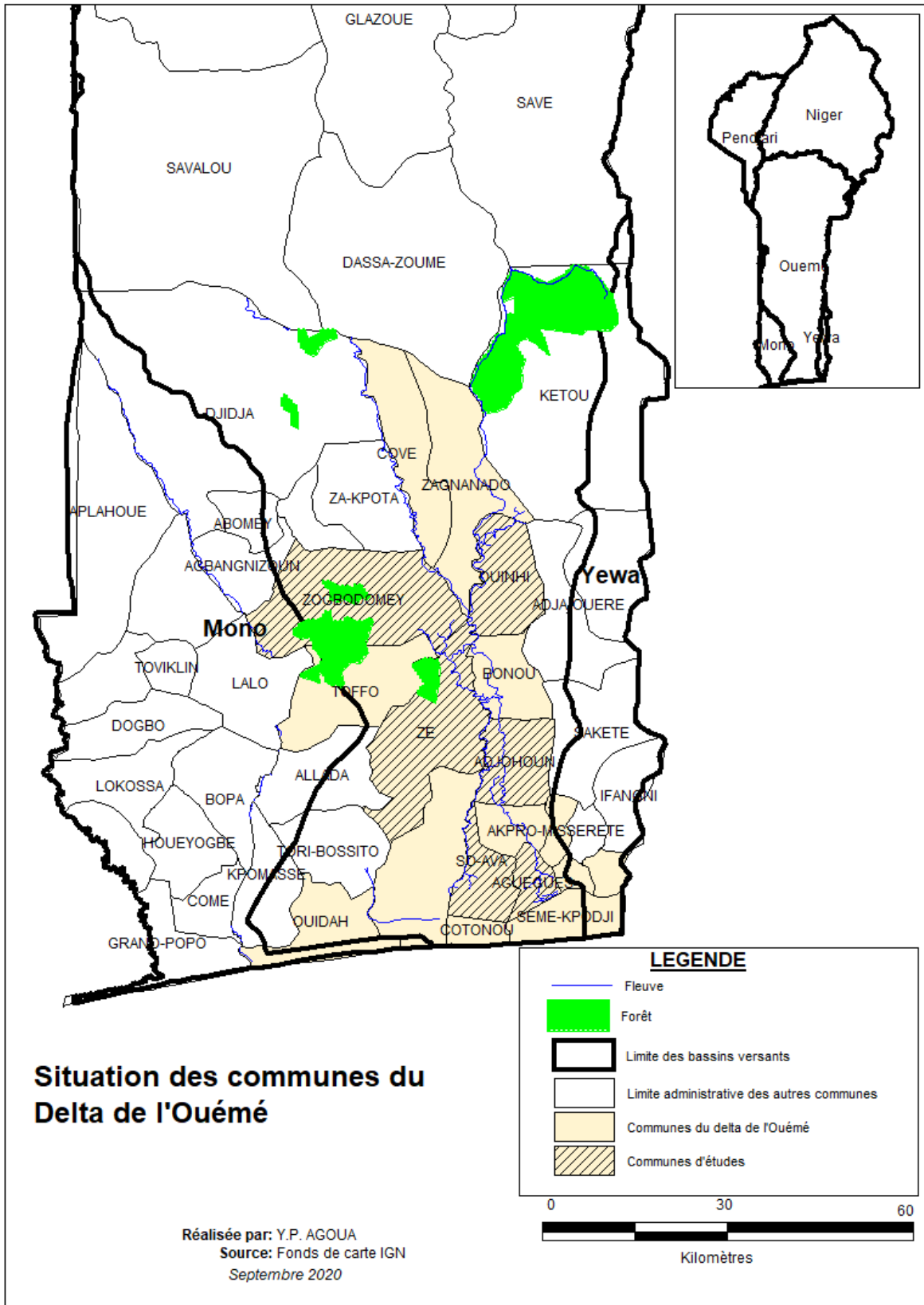


Figure 1: Indication de la zone d'étude

II.1.4. Catégories d'acteurs rencontrés

Les acteurs interviewés sont à la fois au niveau national, départemental, communal et local comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Catégorie d'acteurs rencontrés

Echelles	Acteurs
National	PNE
	Direction de la régulation des services publics de l'eau à la DG-Eau
Départemental	DDEM Atlantique, Ouémé, Zou
Communal	Elus communaux
	Agents techniques (REHA/CST ; CSAEM)
Villages	Les exploitants
	Les fontainiers
	Les usagers
Organisations de la Société Civil	ACEP ; CPC ; Représentation Béninoise du Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau (RB-PMJE) ;

II.1.5. Techniques et outils de collecte de données

Pour appréhender les problèmes liés au service public de l'eau dans le delta de l'Ouémé, l'entretien semi-structuré a été utilisé avec tous les acteurs techniques plus riche et plus productif. Les entretiens ont été menés à l'aide de différents guides d'entretiens élaborés par catégories d'acteurs énumérés dans le tableau 2.

La technique de l'observation a été aussi utilisée pour mieux comprendre et apprécier certains propos des acteurs de la zone d'étude, des visites ont été effectuées sur les sites. Ces visites ont permis d'apprécier l'état des infrastructures

Des photos ont été prises pour illustrer des observations faites (état des ouvrages notamment des châteaux, des groupes électrogènes ; etc.).

Une grille d'analyse des principaux problèmes relevés a été aussi utilisée à l'étape de détermination d'actions concrètes à faire promouvoir par des jeunes pour répondre aux besoins identifiés.

II.1.6. Collecte des données primaires et traitement

La collecte des données a été effectuée auprès des acteurs cités dans le tableau suivant et dans les différentes communes de l'échantillon.

Les cibles enquêtés sont : les ménages, l'équipe de coordination du volet projet OmiDelta, **Gouvernance**, les acteurs communaux (SPDL, REHA, CST, C/SAF, élus), les membres ACEP, les CPC, les délégataires/ fermiers.

- **La coordination du Volet Gouvernance OmiDelta au niveau de PNE-Bénin** : afin de mieux appréhender la finalité de la mission. Au-delà de la simple enquête, il y a eu un échange permanent entre la coordination et l'équipe de consultant durant tout le déroulement de la mission

- **Les acteurs communaux** : pour apprécier le niveau d'organisation et de gestion du secteur par la commune, le mode de gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable, le mécanisme de fixation des prix, le mécanisme de collecte des redevances, le taux de délégation des ouvrages simples et complexes, le taux de fonctionnalité des ouvrages d'eau existants et le niveau de gouvernance des communes.
- **Les délégataires / fontainiers** : dans le but d'apprécier leur relation avec la mairie, la gestion des pannes et le paiement des redevances, les horaires d'ouverture et de fermeture...
- **Services déconcentrés de l'Etat** : Ils ont permis de comprendre davantage la politique en vigueur au niveau de l'Etat, le rôle de l'Etat dans la gestion du service public de l'eau
- **ONG (Structure d'Intermédiation Sociale)** : afin d'appréhender leurs zones d'intervention et leurs stratégies d'action et apprécier les synergies d'actions possibles
- **Les membres ACEP et CPC** : pour apprécier la fonctionnalité de l'association et son impact dans la bonne gouvernance du sous-secteur de l'AEP.
- **Les membres du RB/PMJE** : pour s'informer de leurs actions dans le secteur et l'appui qu'ils pourraient apporter au projet dans la mise en place d'un outil d'alerte en termes de gestion du service public de l'eau

Au niveau des communes, l'échantillon se présente comme suit :

Tableau 3: Synthèse de l'échantillon au niveau communal

Département	Commune	Usagers	Délégataires	Acteurs	ACEP/CPC
Atlantique	SO-AVA	15	5	1	2
Atlantique	ZE	15	7	2	3
Ouémé	ADJOHOUN	15	7	3	3
Ouémé	AGUEGUES	15	5	2	6
Zou	OUIHI	15	8	2	3
Zou	ZOGBODOMEY	15	8	2	3
TOTAL		90	40	12	20

Au niveau départemental, les acteurs à rencontrer se résumant dans le tableau suivant :

Tableau 4: Synthèse de l'échantillon au niveau départemental

Département	RB/PMJE	DDEM
ATLANTIQUE	2	4
OUEME	2	1
ZOU	3	1
TOTAL	7	6

II.1.7. Synthèse de la méthodologie de conduite de la mission et acquisition des données

Conduite de la mission, Communes et cibles

La démarche méthodologique de la mission est résumée dans la figure n°1

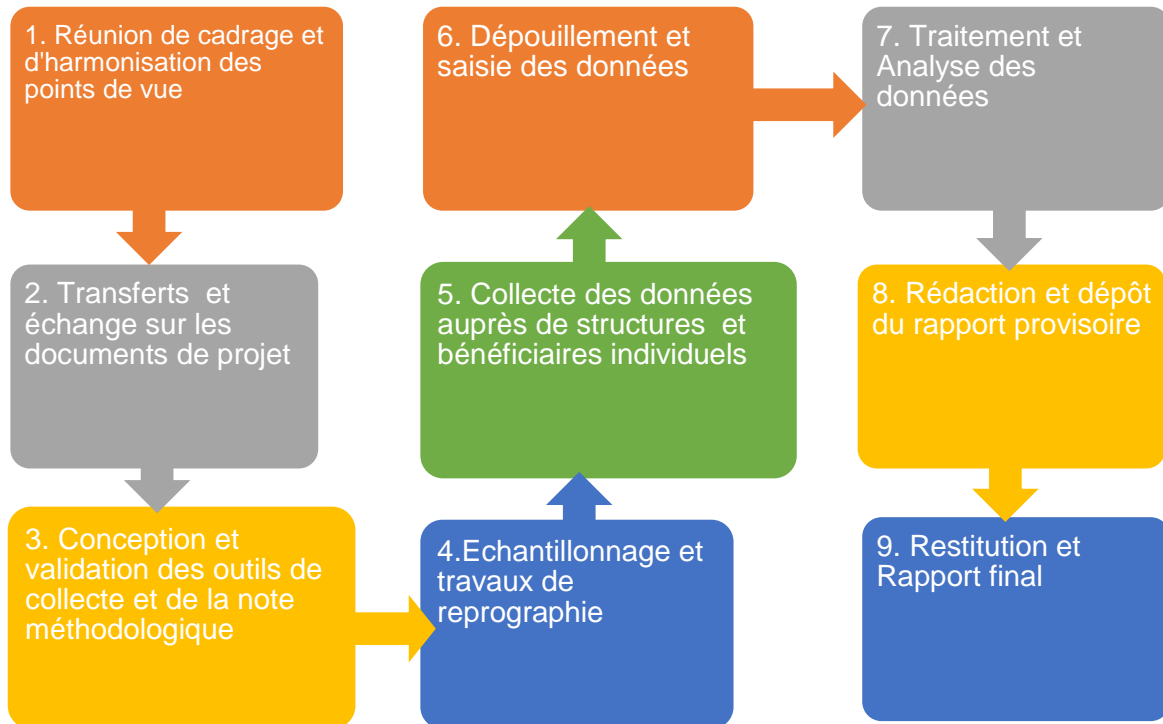


Figure 2; Etapes méthodologiques de conduite de la mission

Source : Synthèse des consultants, Août 2020

La prise de rendez-vous avec ces différents acteurs a permis de programmer les usagers et les délégataires/fontainiers à interviewer.

Les acteurs rencontrés varient d'une commune à une autre. Ils sont composés de : REHA, C/ST ; C/SAEM, les usagers et les délégataires/fontainiers des membres ACEP et CPC. Au niveau des départements, les DDEM, les C/CISE, les C/S-Eau, les C/DDC et les membres du RB-PMJE ont été rencontrés.

Outils /techniques de collecte de données et d'analyse

Le tableau suivant fait la synthèse des outils et techniques d'analyse et de collecte.

Tableau 5: Outils et techniques de collecte et d'analyse des données

Outils à utiliser	Techniques de collecte	Outils et techniques d'analyse
<ul style="list-style-type: none"> • Guide d'entretien • Guide d'entretien semi-structuré • Grille d'observation 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de terrain, • Entretien individuel • Focus group • Observations directes • Consultation de divers documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des tableaux, • cartes et diagrammes, • Analyse statistique • Tableur Excel

Ces outils sont administrés aux acteurs sus mentionnés dans le tableau suivant.

Acteurs ou lieux à enquêter	Techniques de collecte	Outils de collecte
Equipe de projet (Coordonnateur du projet, AT)	Entretien semi structuré	guide d'entretien
DDEM (DDEM, C/S-Eau, C/DDC, C/CISE)	Entretien semi structuré	guide d'entretien
RB/PMJE (Coordination départementale)	Entretien semi structuré	guide d'entretien
Mairies (REHA ; C/ST ; C/SAEM)	Entretien semi structuré	guide d'entretien
ACEP / CPC	Entretien semi structuré	guide d'entretien
Usagers	Entretien structuré	Questionnaires
Délégués	Entretien structuré Observations directes	Questionnaires Grille d'observation

La triangulation de l'information a permis de confirmer ou d'infirmer certaines déclarations permettant de mieux comprendre les situations évoquées par les acteurs rencontrés.

II.1.8. Principales difficultés et stratégies de gestion

- **Gestion et panne des ouvrages/mise en œuvre du CEMOS**

La longue panne des ouvrages et leur abandon constituent des difficultés pour les usagers. Certaines communes continuent de faire la gestion communautaire pour les ouvrages. Cela ne permet pas de trouver de ressources lorsque l'ouvrage est en panne ou de trouver le gestionnaire dudit ouvrage pour qu'il procède à la réparation des petites pannes. Le non-paiement des redevances est aussi un argument servi par la commune pour ne pas prendre en compte la réparation des ouvrages. La réalisation des ouvrages par tiers est un facteur d'accaparement de ces derniers par la communauté refusant ainsi sa mise en gestion déléguée/ affermage.

Plusieurs AEV sont gérées en régie ou en gestion communautaire. Certaines fontainières rendent compte aux conseillers. Cette approche ne permet pas de maximiser la gestion des adductions et décrédibilise la gestion technique et financière.

- **Fonctionnement des ACEP**

Les ACEP de certaines communes ne savent pas encore leur rôle. Ceci constitue une contrainte pour la veille citoyenne. D'autres veulent obligatoirement que les mairies leur fournissent des moyens de travail. Certains bureaux ACEP ne se sont jamais présentés aux autorités communales pour faire connaître leur structure. Il y en a qui ne sont même pas connus dans leur quartier pour un rôle de défenseur de consommateurs d'eau potable. D'autres mènent des activités, mais ne produisent jamais de rapports. Ceci prouve que ces derniers ne maîtrisent pas bien les responsabilités qui sont les leurs.

Une collaboration entre ACEP et CPC/Social Watch donnera une bonne démarche de défense des consommateurs d'eau potable.

- **Le Réseau Béninois du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (RB/PMJE)**

Le réseau nous semble plus organisé au niveau national que dans les coordinations départementales. En effet, nous avons eu de difficultés à rencontrer ces acteurs au niveau départemental, les appels téléphoniques et les mails adressés sont restés sans suite. La plupart ignore les textes du secteur de l'eau. Il a fallu qu'on rappelle des parties de la stratégie, de la politique nationale de l'eau et de la loi portant gestion de l'eau en République du Bénin. Un travail de fond reste encore à faire au niveau de cette organisation.

- **Les acteurs communaux (Les Responsables Eau Hygiène et Assainissement)**

L'équipe a rencontré d'énormes difficultés pour avoir les informations statistiques sur les ouvrages dans les communes de Zè et de So-ava. Malgré toutes nos relances nous avons été obligés de produire le rapport sans ces informations ce qui explique le vide d'informations sur ces communes dans certains tableaux et figures du rapport.

III. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Ce chapitre présente les résultats d'enquête et les analyses qui en découlent. Il présentera les résultats selon les grands axes d'investigation qui ont inspiré les questionnaires utilisés lors de l'enquête. Il s'agit de : i) les orientations nationales en cours et en vue en matière de gestion des AEV ; ii) la délivrance du service public de l'eau (SPE) ; iii) le mode de gestion / qualité du SPE ; iv) la gestion financière des SPE ; v) la gestion technique des SPE ; et vi) la circulation d'informations entre acteurs et du suivi de l'information sur la gestion du SPE.

Ces grands axes se retrouvent dans les trois fonctions de suivi sur lesquelles est centrée la mission regard de ces objectifs et résultats.

Le suivi de l'utilisation à travers l'axe iii) mode de gestion / qualité du SPDE.

Le suivi de l'état de fonctionnalité du parc des infrastructures hydraulique à travers les axes (ii) la délivrance du service public de l'eau (SPE), v) gestion technique des SPDE ;

Le suivi de la gouvernance de l'AEP à travers les axes i) orientations nationales en matière de gestion des AEV ; iv) la gestion financière des SPDE ; vi) circulation d'informations entre acteurs; vii) suivi de l'information sur la gestion du SPDE.

III.1. Des orientations nationales en matière de gestion des AEV

L'analyse documentaire a montré qu'il existe un document de « Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural 2017-2030 » dans le secteur. Ce document de stratégie vise à atteindre l'Objectif de Développement Durable n°6 consacré à l'accès de tous à l'eau potable, à l'assainissement et à la gestion durable des ressources en eau.

Ce document de stratégie est en cohérence avec le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) au niveau de son pilier 3 : Amélioration des conditions de vie des populations, de l'axe stratégique 6 de ce pilier : renforcement des services sociaux de base et de protection sociale avec un focus sur l'accès à l'eau potable à toute la population à l'horizon 2021 opérationnalisé par les projets 42 à 44 du même PAG. Il est aussi en parfaite cohérence avec le Plan National de Développement 2018-2030.

Les dispositions relatives à l'exploitation et la gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable sont fixées par la loi de décentralisation et la stratégie sectorielle.

En 2006 il a été défini le dispositif et les mécanismes de la professionnalisation de la gestion des AEV dans le respect du cadre légal et réglementaire au Bénin

Concernant les ouvrages simples, la commune doit s'assurer :

- « qu'ils fonctionnent correctement ;
- qu'ils sont régulièrement entretenus et que les pompes sont en bon état de fonctionnement ;

- que le nombre et la durée des pannes sont réduits au minimum ;
- que l'argent nécessaire à la réparation des pannes et à leur rénovation existe ;
- que l'eau produite est de bonne qualité ;
- que l'eau est vendue et que son prix est accessible aux consommateurs. »³

Pour les ouvrages simples, la commune doit mettre en place une nouvelle organisation qui s'appuie sur :

- « la délégation de la gestion des ouvrages ;
- un cadre d'entretien et de maintenance performant reposant sur des engagements contractuels ;
- la vente de l'eau au volume ou un autre système de recouvrement des coûts pour assurer la pérennité du service ;
- le suivi de la qualité du service de l'eau »⁴.

Au regard de cette revue on peut dire que les orientations existent dans le secteur, mais l'enquête a révélé des biais dans la mise en œuvre du principal document de stratégie du secteur notamment au niveau de l'un des principes de la vision qui est « le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale pour la réalisation des infrastructures, la fourniture et la distribution de l'eau potable » . Depuis l'avènement de l'ANAEP-MR, on parle « d'un programme sous maîtrise d'ouvrage gouvernementale avec une participation décisive des communes ».

..... La participation décisive des communes à la mise en œuvre du programme passe par :
 « - conformité avec les dispositions de l'article 86 de la loi portant organisation des Communes en République du Bénin ;
 - Programme élaboré à partir de la compilation des planifications communales ;
 -Avis des Communes sur la tranche communale du programme ;
 - Participation active à la programmation, à la réalisation et au système de gestion professionnalisée des infrastructure d'AEP sur leurs territoires⁵ »

III.2. De la délivrance du service public de l'eau (SPE)

Dans le cadre du suivi de la gestion du service public l'aspect important de la délivrance est la fonctionnalité des ouvrages et la durée d'offre journalière de ce service.

Au niveau de la fonctionnalité des ouvrages, le tableau suivant décrypte la situation dans les communes échantillonnées pour l'enquête de terrain.

³ Guide des agents ImS – Ouvrages simples DG-Eau- Décembre 2008 Phase 2/Page 4

⁴ Intermédiation sociale pour les ouvrages simples ; Guide des agents ImS –DG-Eau- Décembre 2008 Phase 2/Page 4

⁵ Programme pour l'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural : convention cadre de partenariat Etat – Communes ; ANAEP-MR : document de présentation

Tableau 6 : Aperçu du niveau de fonctionnalité.

Commune	Nbre FPM	FPM Fonct	Taux de fonctionnalité FPM	AEV Nbre	AEV Fonct	Taux de fonctionnalité AEV	PEA Nbre	PEA Fonct	Taux de fonctionnalité PEA
SO-AVA	4	1	25,00%	18	11	61,11%	6	5	83,33%
ZE	99	32	32,32%	15	13	86,67%	16	11	68,75%
ADJOHOUN	139	64	46,04%	6	3	50,00%	5	4	80,00%
AGUEGUES	12	8	66,67%	2	1	50,00%	3	2	66,67%
OUIHI	96	77	80,21%	6	4	66,67%	1	0	0,00%
ZOGBODOMEY	387	197	50,90%	14	13	92,86%	1	0	0,00%
TOTAL	737	379	51,42%	61	45	73,77%	32	22	68,75%

Source : Synthèse des données fournies par les communes, Août 2020

L'analyse des résultats du tableau montre que 51% des FPM, 73% des AEV et 68% des PEA sont fonctionnels au niveau du territoire de l'échantillon des communes du Delta de l'Ouémé.

Ces taux de pannes sont relativement très élevés contre une moyenne nationale de 6,87%⁶. Ils montrent qu'une frange importante de la population se trouve privée de ce liquide vital malgré la présence des infrastructures. La fourniture de ce service est discontinuée dans certaines localités du delta.

L'un des indicateurs de la délivrance de ce service est la durée journalière de fourniture de ce service.

L'enquête auprès des usagers a montré que la majorité (83%) des fontainiers et délégataires ouvre entre 7 heures et 8 heures et ferme entre 19 heures et 20 heures, tandis que 16% d'entre eux ne ferment jamais.

Cette durée d'offre du service est suffisante du point de vue de 80 % des usagers enquêtés. De notre analyse cette durée permet à chaque usager d'adapter son temps pour avoir accès à ce service.

III.3. Du mode de gestion / qualité du SPE

L'enquête de terrain a montré qu'il existe plusieurs modes de gestion des ouvrages dans l'échantillon de communes qui est le reflet du mode de gestion dans le delta de l'Ouémé.

Au niveau des FPM, nous avons la gestion déléguée et la gestion communautaire ; au niveau des AEV l'affermage et la régie.

La figure suivante présente la proportion par commune sur l'ensemble des communes

⁶ Source de données : BDI/DG-Eau/DDMEE Page 33

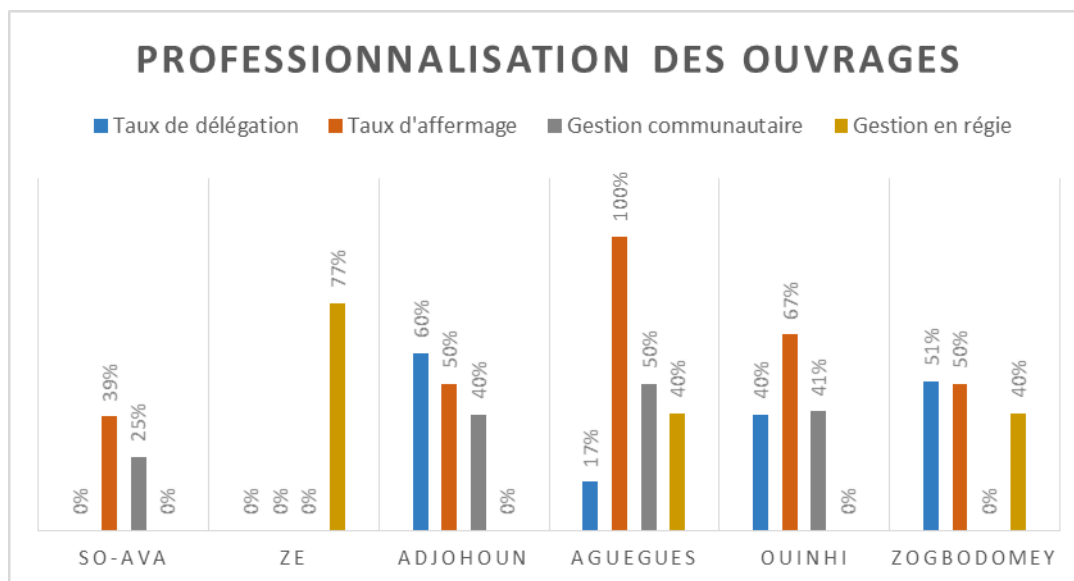


Figure 3: Situation de gestion des ouvrages

Source : Synthèse des données fournies par les communes, Août 2020

Il ressort de l'analyse de ce tableau que la professionnalisation de la gestion des ouvrages n'est pas encore systématique dans les communes du delta (le taux de délégation des ouvrages simples est 0% dans So-Ava, 0% dans Zé, 60% dans Adjohoun, 17% dans Aguégues 40% à Ouinhi et 51% à Zogbodomey) quant au taux d'affermage il varie de 0 à 100%. C'est dans la Commune des Aguégues seul que toutes les AEV sont affermées.

Si dans le nouveau contexte, la gestion des ouvrages complexes se fera « sous maîtrise d'ouvrage gouvernementale avec une participation décisive des communes »⁷, les dispositions prévues dans le Cadre d'Entretien et de Maintenance des Ouvrages Simples (CMOS) doivent pouvoir être respectés.

III.4. De la gestion financière des SPDE

La gestion financière est appréciée à travers le recouvrement des redevances, et le mécanisme mis en place pour la promptitude dans l'entretien et la réparation des ouvrages.

Au niveau du recouvrement des redevances l'enquête a constaté un faible taux de mobilisation des redevances. Si un effort est fait dans la mobilisation des redevances AEV dans les communes, la situation est critique dans le recouvrement des redevances FPM. L'effort fait au niveau des ouvrages complexes peut s'expliquer par le fait que les fermiers font un effort de paiement dans la mesure où dans les communes qui ont renseigné cette variable tous les ouvrages sont affermés. Quant aux ouvrages simples, ceci s'explique par la prépondérance de la gestion communautaire sur la délégation, l'enquête ayant révélé que certaines communautés refusent systématiquement le payement des redevances.

La figure suivante montre le reflet de la situation de mobilisation par type d'ouvrage⁸.

⁷ Power point ANAEP-MR programme pour l'accès universel à l'eau en milieu rural 2018 page 18

⁸ Malgré nos efforts les communes de Zé et So-Ava n'ont pas envoyé les informations sur le recouvrement

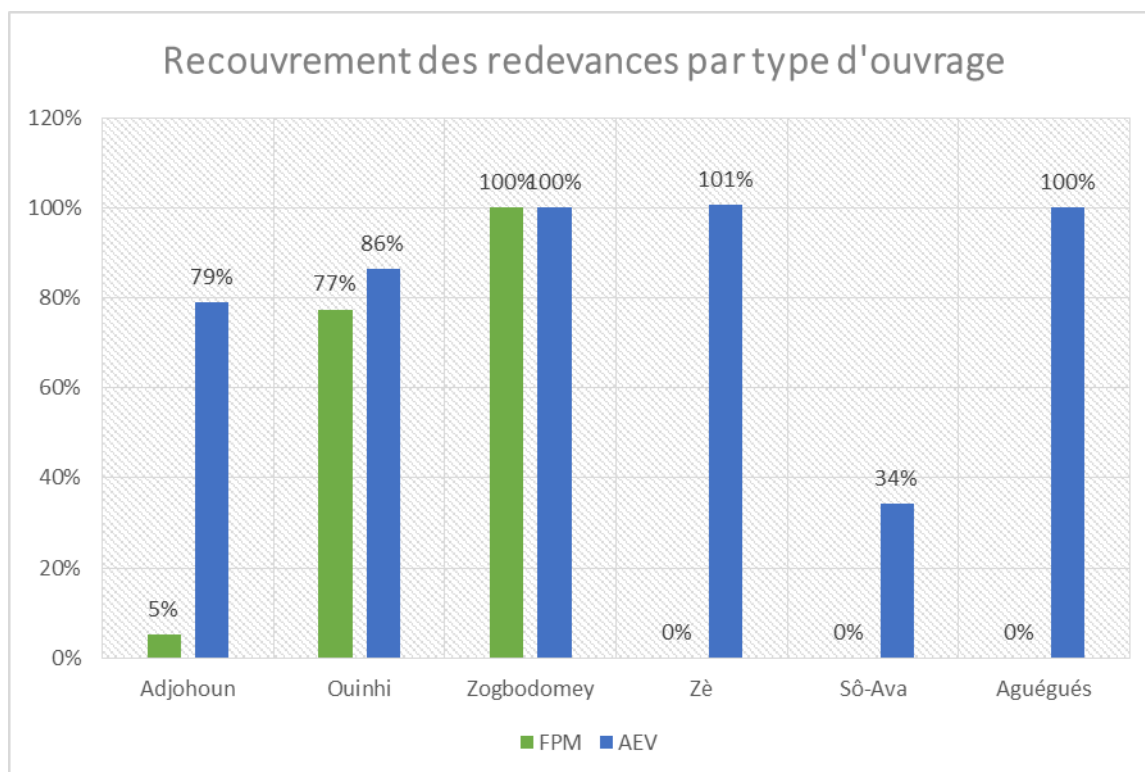


Figure 4: Taux de recouvrement des redevances par type d'ouvrage 2017 à 2019

Source : Synthèse des données fournies par les communes, Août 2020

Cette figure montre le taux moyen de la mobilisation des redevances de 2017 à 2019 au niveau des FPM est faible à Adjohoun et Aguégoués. La commune de Zè n'a pu faire cette distinction, mais reconnaît que les redevances des FPM sont négligeables.

NB : Les taux de 100% signifie que nous n'avons pas eu la prévision juste. A cet effet, nous avons considéré les redevances recouvrées comme prévues.

Au niveau du mécanisme mis en place pour la promptitude dans l'entretien et la réparation des ouvrages, l'enquête a révélé que les entretiens préventifs ne se font pas sur les ouvrages ; la conséquence est l'augmentation des pannes. Quant à la réparation des pannes l'enquête a montré un manque de promptitude dans la réparation des pannes qui incombent aux mairies. Cette situation est expliquée par le principe d'unicité des comptes qui appelle une procédure dans toutes dépenses qui cache une faible capacité de planification budgétaire, mais aussi par la non-disponibilité des pièces de rechange et des artisans réparateurs. A cela s'ajoute aussi la non-délégation des ouvrages due au refus des communautés.

Au regard de cette figure, on peut retenir que la gestion financière est défailante dans toutes les communes.

III.5. De la gestion technique des SPE

Les rubriques précédentes ont abordé certains aspects de la gestion technique notamment l'entretien préventif, la gestion des pannes et leur durée.

A ces aspects s'ajoutent, la connaissance et la pratique d'élaboration des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire et Environnemental (PGSSE) au niveau des ouvrages. Les acteurs communaux notamment les REHA rencontrés ont une connaissance de cet outil, et bien que

son élaboration soit une clause contractuelle, aucun fermier ou délégataire ne l'a élaboré. Ceci montre le faible niveau de respect des différentes clauses contractuelles entre les opérateurs privés et la commune.

III.6. De la circulation d'informations entre acteurs

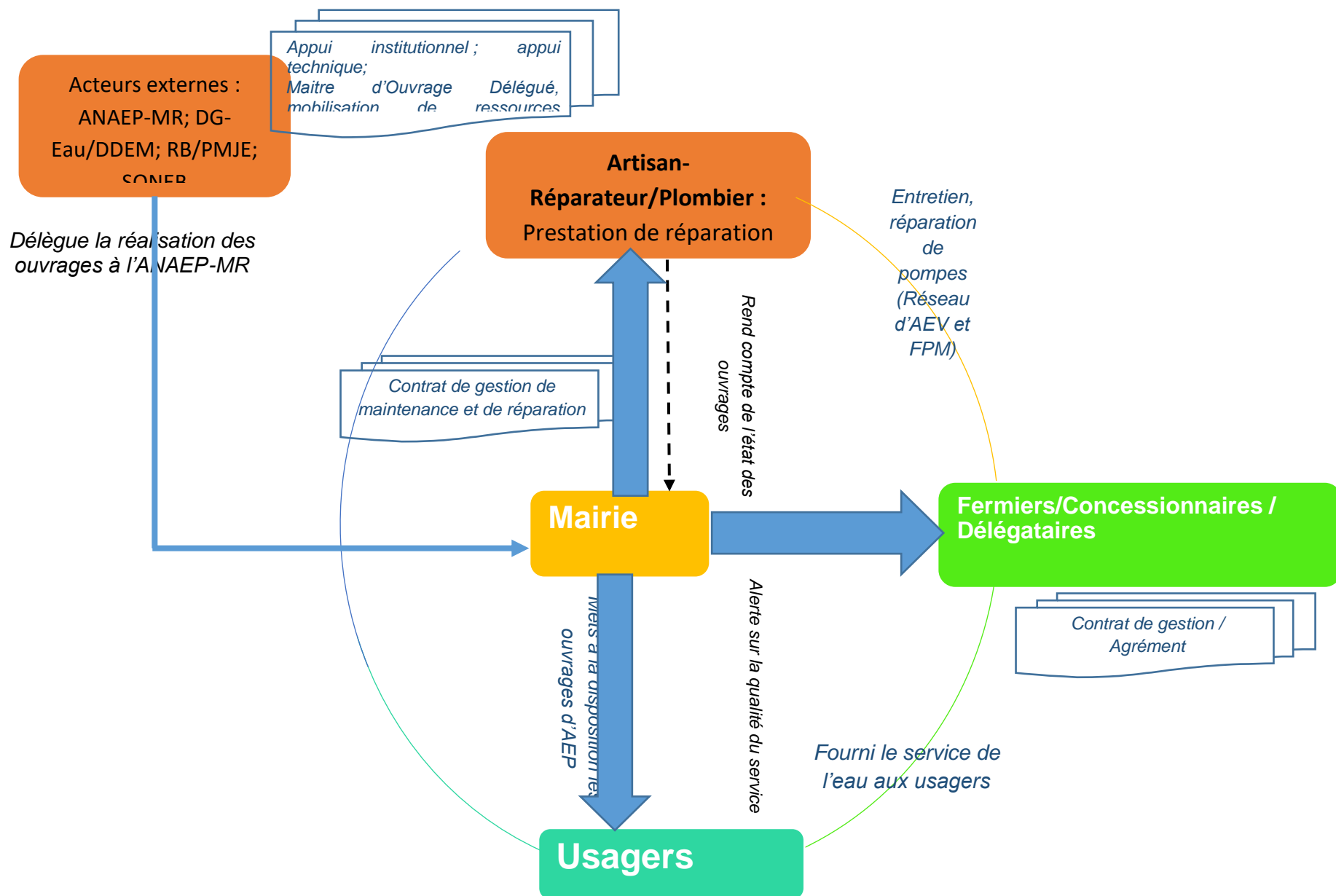
L'enquête a montré une faible circulation de l'information entre acteurs. Les relations qui lient la mairie aux secteurs privés sont strictement dans le cadre contractuel et les informations remontées dans ce cadre contractuel se font par l'intermédiaire de REHA et des agents d'intermédiations sociales

L'enquête a montré qu'il n'existe aucune concertation avec l'ensemble des délégataires pour les partages d'informations.

Il existe dans toutes les communes une collaboration entre les mairies et les ACEP et CPC. Le produit de cette collaboration est la préparation et l'organisation des redditions de compte sectorielles Eau. Mais le véritable problème est la durabilité de cette collaboration en l'absence d'un partenaire financier pour le soutien de l'activité de reddition de compte et la dissémination des formations reçues par ces derniers à leur paire. Même si les redditions de compte sont un critère de performance des communes au niveau de la CONAFIL, la difficulté des mairies est la disponibilité de budget pour les financer. En conséquence, elles se contentent de l'organisation des redditions globales.

La figure ci-dessous présente le schéma idéal de circulation des informations entre les acteurs impliqués dans le cadre de la gestion du service public de l'eau.

Figure 5: Circulation d'information entre acteurs



Le graphe précédent traduit la situation idéale qui doit prévaloir dans les communes, mais, dans la réalité des communes parcourues, on peut retenir que :

- la commune reste le carrefour de tous les autres acteurs (société civile, secteur privé, usagers) dans le cadre de la délivrance du service ;
- la collaboration entre acteurs institutionnels (ANAEP-MR ; DG-EAU/DDEM) est faible. Cette collaboration souffre aujourd'hui de la non-clarification des rôles entre l'Agence et la DG-EAU.
- La collaboration des communes avec ANAEP-MR se limite à la participation aux remises de sites pour la réalisation d'infrastructure ;
- la délégation des FPM n'est pas systématique, certains AEV sont gérées en régie,
- il n'y a pas d'agrément pour les AR pour assurer l'entretien préventif ;
- les services déconcentrés n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer l'assistance-conseil ;
- l'organisation récente des redditions de compte thématiques dans certaines communes a été l'instant d'échange sur les problèmes du secteur et de participation de tous les acteurs.

III.7. Du suivi de l'information sur la gestion du SPE

Certains outils mis en place par les différents partenaires permettent de collecter et de suivre des informations sur la gestion du secteur. La figure suivante présente le niveau de connaissance des outils disponibles et les besoins complémentaires souhaités lors de la mission.

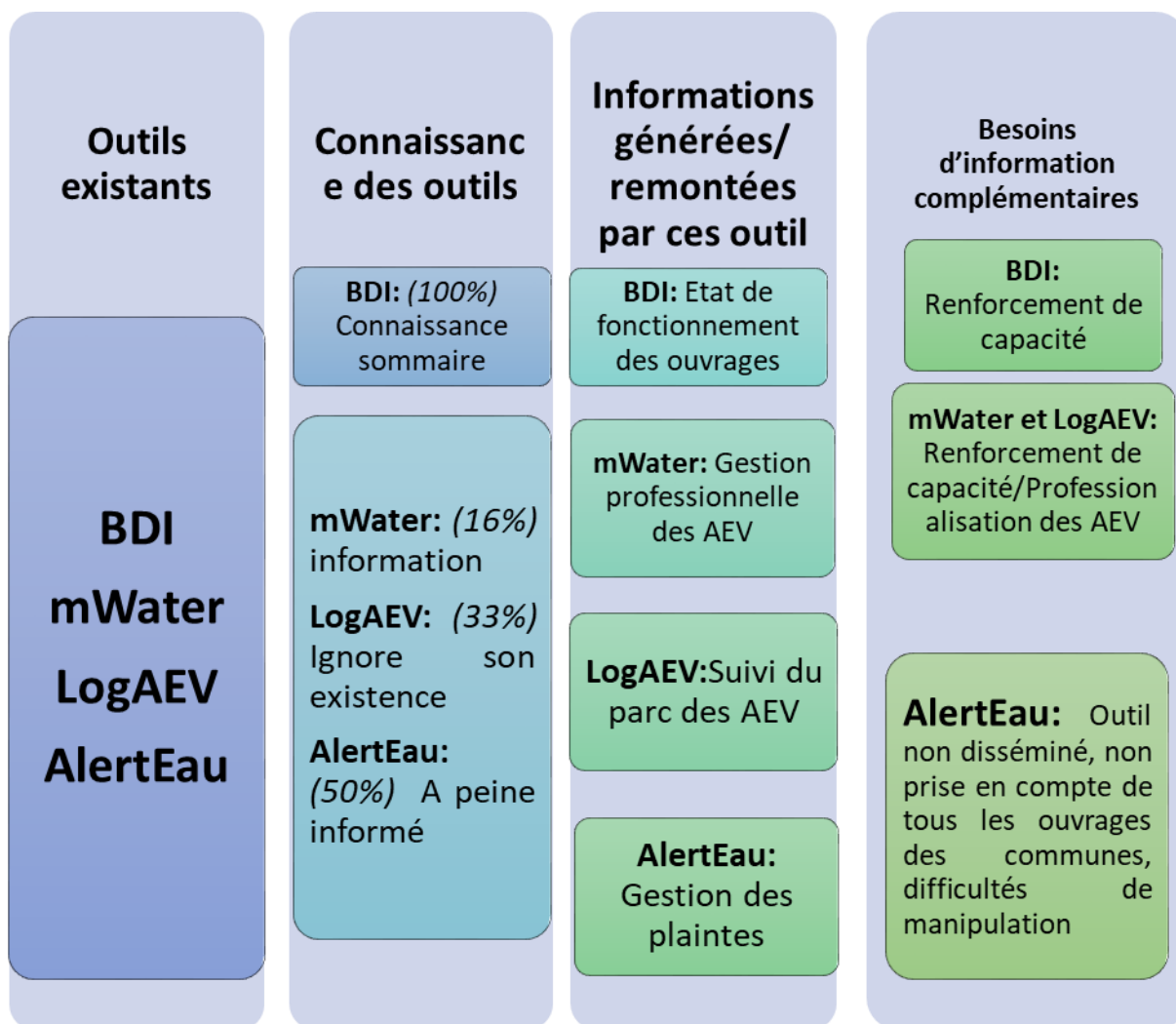


Figure 6: Niveau d'appropriation des outils disponibles par les acteurs

Quatre (04) outils sont plus utilisés au niveau des communes. Il s'agit de :

- **mWater** de l'opérateur MANOBI et peu répandu ;
- **Log AEV** ; conçu par la GIZ pour la gestion des AEV des départements qu'elle couvre (Ouémé, Plateau, Atacora, Donga, Mono et Couffo). Ce logiciel n'est pas implémenté dans tous les départements.
- **BDI**, utilisée par la DG-Eau, les S-Eau et les communes. Les acteurs communaux ont une connaissance sommaire de l'outil malgré qu'ils soient formés au moins une fois. ;
- **AlertEau et l'application « commune 229 »** : il s'agit respectivement d'une plateforme web et une application (android) permettant de signaler une panne sur un ouvrage d'AEP dans l'espoir que cette plainte parvienne à qui de droit

Cette figure montre que le niveau d'information et d'utilisation/appropriation des différents outils reste très faible. Un important effort reste à faire quant à leur maîtrise et leur utilisation par les différents acteurs.

L'enquête a révélé du point de vue des délégataires que les éléments essentiels d'information à savoir sur la gestion du SPE sont sur :

- les échéances de paiement de redevance,

- le prix de l'eau et l'hygiène autour des points d'eau,
- la durée de réparation des ouvrages ;
- la périodicité des entretiens préventifs,
- les débits des ouvrages;
- le besoin de point d'eau complémentaire.

Au niveau des aspects essentiels qu'on peut améliorer pour un meilleur accès/continuité/gestion du SPE du point de vue des usagers, on peut citer :

- la sensibilisation régulière sur les cotisations ou paiement de l'eau ;
- l'organisation des séances d'informations sur l'eau par la mairie ;
- l'entretien préventif et le suivi régulier des équipements ;
- le suivi de la qualité de l'eau ;
- la disponibilité de pièces de rechange ;
- la possibilité de diversifier la source d'énergie (thermique et solaire) ;
- la réalisation de nouveaux PEA ou AEV ;
- l'extension du réseau d'adduction d'eau existant.

A partir du graphe précédent (quatrième colonne), nous déduisons le tableau suivant qui fait l'analyse des avantages et limites de ces différents outils.

Tableau 7 : Avantages et limites des outils

Outils	Avantages	Limites
mWater	<ul style="list-style-type: none"> • Plate-forme en ligne permettant à plusieurs utilisateurs (fermier, gestionnaire, commune) d'avoir accès à la fois • Suivi technique (possibilité de signaler les pannes sur les réseaux d'AEV) • Suivi financier 	<ul style="list-style-type: none"> • Seuls les détenteurs d'une licence peuvent l'utiliser • Uniquement applicable pour les AEV
Log AEV	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique • Suivi financier • Base de données accessible à tous 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données conçue sous Access • Zone d'intervention limitée • Uniquement pour les AEV
BDI	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi technique • Suivi financier • Base de données disponible au niveau de toutes les communes du delta de l'Ouémé ; • Tous les REHA ont été formés au moins une fois sur cette base 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données conçue sous Access • Pas toujours de concordance entre les données des communes et celles figurées dans la BDI
AlertEau / commune 229	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des plaintes • Outils en ligne • Accessible à tout le monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite une connexion internet aux usagers

IV. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION

IV.1. De la problématique de la gestion actuelle du suivi du service public de l'eau potable dans les communes

Le tableau suivant présente la problématique globale de la gestion actuelle du suivi du service public de l'eau potable dans les communes. Il présente les faiblesses et menaces ainsi que des forces et opportunités qui pourraient contribuer à son amélioration.

Tableau 8 : Problématique globale de la gestion actuel par acteur

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
National			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un document de stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (2017-2030) - Existence d'une Agence spécifique au service de l'Eau en milieu rural - Existence d'un Plan Directeur National de Développement du sous-secteur de l'AEP en milieu rural pour l'Accès Universel à l'eau potable en milieu rural d'ici 2021 - Signature d'une convention cadre de partenariat Etat – Commune entre le Gouvernement du Bénin et chacune des communes relative à la mise en œuvre du 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect du principe de renforcement de maîtrise d'ouvrage communale prôné par le document de stratégie (2017-2030) dans l'opérationnel par ANAEP-MR - Retard dans l'opérationnalisation de la stratégie de mise en place de modèles et de mode de gestion professionnalisée ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt porté au secteur par le PAG pour atteindre les objectifs 2021 - Appui des partenaires Techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Affaiblissement de la DGEau dans le nouveau contexte - Non adoption du document de stratégie par le conseil des ministres

<p>Programme d'accès universel à l'eau potable en milieu rural et semi urbain.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'OSC engagées à la veille citoyenne pour le suivi de la mise en œuvre des activités du secteur - Existence de forum de partage d'information entre les acteurs sur le secteur - Existence de différents logiciels (.....) pour le suivi et la veille citoyenne 			
<p>Acteurs Communaux</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité de logiciel de suivi des AEV (BDI, logAEV 2 ; mwater) - Introduction de valeur inactive dans certaines communes - Existence de cadre responsabilisé pour le volet dans les communes - Organisation de reddition de compte sectorielle Eau ; - Production de rapport par les fermiers - Existence des Cadre de 	<ul style="list-style-type: none"> - Non exercice réel du rôle de maître d'ouvrage dévolu à la commune - Discontinuité de l'accès du service au service public de l'eau dans certains villages pour fait de panne - Fort taux de pannes des ouvrages - <i>Manque d'initiatives pour la prorogation des contrats d'affermage à terme</i> - <i>Faible capacité communale de comptabilisation de la gestion des SPE</i> - <i>Faible maintenance des réseaux d'eau</i> - insuffisance d'artisans réparateurs au 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté du gouvernement pour atteinte l'ODD dans le secteur en 2021 - Appui substantiel du gouvernement à travers l'Agence - Existence de partenaires technique et financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Restriction du champ d'action des communes pour la réalisation des ouvrages ; - Absence de collaboration et de synergie entre les institutions en charge de la gestion de l'eau et les communes - <i>Faible application des dispositions de délivrance de licence ou de contrôle, d'exploitation des ressources en eau (la prolifération des forages privés illégaux).</i>

<p>Concertation des Acteurs du Secteur Eau et Assainissement</p>	<p>niveau des communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité des artisans réparateurs (manque de formation de recyclage) - Sous estimations des prévisions de recette des redevances - Faible mobilisation des redevances FPM dans toutes les communes - <i>absence des mesures coercitives pour amener les fermiers à payer les redevances</i> - <i>Taux de Recouvrement fluctuant et en chute,</i> - <i>Existence d'impayés dans toutes les communes sans grande action</i> - <i>Existence de conflits autour de certains points d'eau</i> - Non opérationnalisation du CEMOS par toutes les communes - <i>manque de stock de pièces de rechange</i> - <i>Faible taux de délégation de tous les ouvrages ;</i> - <i>Insuffisance de stock des pièces de rechanges des FPM ou inexistence dans la plupart des communes</i> - <i>Taux élevé des pannes au niveau des FPM</i> - <i>Mode de gestion de certains ouvrages toujours communautaires</i> 	<p>appuyant les communes (ProSEHA...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'OSC nationale appuyant la veille citoyenne (SW - Bénin, ALCRER, PNE...) 	
---	---	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect des clauses du contrat (mairie et délégataire) par rapport à la réparation des pannes - Faible circulation des informations entre la commune et les fermiers et les délégataires - <i>Non partage des informations sur le suivi des ouvrages générées par les communes aux autres acteurs</i> - Insuffisance d'informations/sensibilisation des populations sur l'intérêt de payer l'eau - Instabilité du personnel technique communal 		
OSC			
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'ACEP et de CPC dans toutes les communes - Dynamisme de certains CPC - Connaissance et utilisation de l'outil alertEau par certains ACEP - Implication des ACEP et CPC dans l'organisation de la rédition communale Eau, - Collaboration effective entre les ACEP et les services Eau au niveau communal 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible fonctionnalité des Bureaux d'ACEP et organes aux différents niveaux - Non fonctionnalité/Inexistence des ACEP (Niveau village et arrondissement) - Non renouvellement des bureaux ACEP communal ; - Difficulté d'accès à l'outil alertEau par certains ACEP - Méconnaissance par les ACEP des informations générées par les communes pour le suivi de la GSPE 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui du PNE/ALCRER et SWB au ACEP et CPC 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendances des partenaires pour la survie des OSC - Méconnaissance du rôle des ACEP et de leur existence par la population
Délégataires/fontainiers			

<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation de la communauté pour le paiement des redevances - Fixation des délégataires sur ses responsabilités dans la gestion des pannes (de 1f-10000 FCFA est à la charge de délégataire) - Paiement cash de l'eau des populations dans certains arrondissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-participation des exploitants et des fontainiers à des ateliers de reddition de compte et autres rencontres sur le secteur - Non-paiement des redevances - Faible capacité d'identification des pannes au niveau des ouvrages simples - Non élaboration des PGSSE autour des ouvrages complexes 	<ul style="list-style-type: none"> - Motivation de la communauté à cotiser pour les redevances - Présence active des lms sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de CPC et d'ACEP sur le terrain - Résistance des populations à payer - Multiplication des ouvrages privés - Manque d'entretien préventif des ouvrages - Inexistence de boutiques de pièces de rechange - Insuffisance d'artisans réparateurs - manque d'informations au niveau de population sur l'intérêt de payer l'eau - faible fréquentation des ouvrages par endroit
--	--	---	--

De l'analyse de cette problématique globale il ressort que les faiblesses les plus importantes à éliminer en matière de la gestion actuelle du suivi du service public de l'eau potable dans les communes sont :

- *le non exercice réel et la limitation du rôle de maître d'ouvrage dévolu à la commune ;*
- *la discontinuité de l'accès du service au service public de l'eau dans certains villages pour fait de panne ;*
- *la faible mobilisation des redevances FPM (5% Adjohoun, 0% Aguégués) dans la plupart des communes ;*
- *la non-opérationnalisation du CEMOS dans toutes les communes ;*
- *le non-respect des clauses du contrat (mairie et délégataire) par rapport à la réparation des pannes ;*
- *la faible circulation des informations entre la commune et les fermiers et les délégataires.*

Quant aux menaces dont il faut réduire les effets, elles se résument en :

- *l'absence de collaboration et de synergie entre les institutions en charge de l'appui aux communes dans la gestion du service public de l'eau;*
- *Faible application des dispositions de délivrance de licence ou de contrôle, d'exploitation des ressources en eau (la prolifération des forages privés illégaux).*

Les atouts à valoriser/renforcer pour l'amélioration de la gestion actuelle du suivi du service public de l'eau potable dans les communes sont :

- *la valorisation des logiciels de suivi des AEV (BDI, logAEV 2 ; mwater) et de plaintes sur la gestion du secteur*
- *la valorisation de l'introduction de valeur inactive eau dans certaines communes dans le souci d'assainir la mobilisation des redevances ;*
- *la valorisation/capacitation des REHA responsabilisés pour le volet dans toutes les communes ;*
- *la systématisation de l'Organisation de reddition de compte sectorielle Eau ;*
- *la valorisation des OSC (CPC et ACEP) appuyant la veille citoyenne.*

Quant aux opportunités à saisir elles sont relatives à :

- *la volonté du gouvernement pour atteinte l'ODD dans le secteur en 2021 à travers la mise en œuvre Plan Directeur National de Développement du sous-secteur de l'AEP en milieu rural pour l'Accès Universel à l'eau potable*
- *l'appui substantiel du gouvernement à travers l'Agence*
- *l'existence de partenaires technique et financier appuyant les communes (PROSEHA...etc.)*
- *l'existence d'OSC nationale appuyant la veille citoyenne (SW -Bénin, ALCRER, PNE...)*

IV.2. Des problèmes ou difficultés rencontrés dans le cadre de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural

La problématique ci-dessus de la gestion du service public de l'eau dans les communes induit des problèmes ou difficultés qui impactent le suivi de la gestion du SPE qui sont de plusieurs ordres. Les difficultés relatives à l'information sont en italiques.

IV.2.1. Au niveau de l'Etat central

- la non existence à ce jour d'un AOF pour la Direction de l'Eau et ses services après la création de l'Agence. Cette situation entraîne la non clarté d'attributions, un climat d'attente sur le qui fait quoi et d'oisiveté des agents des DDEM ne facilitant pas l'exercice de l'assistance conseil au profit des communes ;
- *l'absence d'une communication de proximité en l'Agence et les différents acteurs notamment les communes ne permet pas à ces dernières de savoir quelles sont encore leur marge dans la gestion réelle de ce service de base. Dans l'une des communes par exemple un REHA nous a dit « l'Agence construit et les communes gèrent »*
- les biais introduits dans l'opérationnalisation des principes qui fondent la vision du document de stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural 2017-2030 notamment celui de la maîtrise d'ouvrage communale, sont probablement l'une des difficultés de non adoption de ce document par le Conseil des Ministres, ce qui enlève à ce document son caractère de légalité.

IV.2.2. Au niveau des acteurs communaux

- *La non maîtrise réelle des compétences qui leur restent après la signature de la Convention Cadre de Partenariat Etat – Commune. Le règlement de ce problème permettra aux communes de développer des stratégies réelles d'entretien et de suivi des FPM qui seront à terme leur seul patrimoine eau sous gestion mais qui contribue de façon indéniable à l'amélioration du taux de desserte ;*
- La non opérationnalisation du CEMOS qui intègre : i) la délégation de la gestion, ii) un cadre d'entretien et de maintenance performant reposant sur des engagements contractuels ; iii) la vente de l'eau au volume ou tout autre système de recouvrement des coûts pour assurer la pérennité du service ; iv) le suivi de la qualité du service de l'eau). L'ensemble est un système et la défaillance de l'un porte un coût à la gestion du SPE. L'enquête a révélé des difficultés au niveau de chaque élément du système (faible niveau de délégation, Insuffisance d'artisans réparateurs, manque d'entretien préventif, fort taux de panne, non paiement de l'eau ;
- La non-poursuite de l'Intermédiation Sociale par certaines communes après le retrait des partenaires faute de ressources financières propres pouvant engager les ressources humaines à cette fin. Ceci fait que dans ces communes seul le REHA est sur tous les fronts ce qui ne permet pas un bon suivi de la gestion ouvrages d'AEP ;
- Les difficultés de respect à temps des clauses des contrats de délégation et d'affermage relatives à la réparation des grosses pannes pour fait du principe budgétaire de l'unité de caisse rendant longue la procédure de décaissement ce qui a un effet sur la durée des pannes même si les ressources sont disponibles. A ceci s'ajoutent les problèmes de trésoreries ne permettant pas aussi aux communes d'honorer leur engagement à temps réel en cas de panne.

- *La non maîtrise de la manipulation de toutes les fonctions de outils (BDI) surtout en termes d'usage pour recherche de données spécifiques;*
- la difficulté de délégation de certains ouvrages réalisés par tiers (religieux ou homme politique) pour fait de mauvaise communication sur la paternité de l'ouvrage et le paiement de l'eau ;
- la difficulté de recouvrement des redevances, le taux de recouvrement au niveau des ouvrages simples est très faible ;

IV.2.3. Au niveau des gestionnaires d'ouvrages d'AEP

- *Non-participation des exploitants et des fontainiers à des ateliers de reddition de compte et autres rencontres sur le secteur, ce qui ne facilite pas leur mise au même niveau d'informations et la concertation intra acteurs ;*
- Non-paiement des redevances pour fait du non-respect des engagements contractuels de certaines communes pour la réparation des grosses pannes ou de concurrence des PEA privés ou du non-respect du contrat du délégataire ;
- Faible capacité d'identification des pannes au niveau des ouvrages simples ceci entraîne la non précision dans les requêtes de pannes d'ouvrage rendant le processus d'identification et de réparation long ;
- Non élaboration des PGSSE autour des ouvrages par les gestionnaires pour fait de leur capacitation ce qui ne favorise pas le suivi de la sécurité sanitaire de l'eau pourtant clauses de leurs contrats ;

IV.2.4. Au niveau des ACEP et des Populations

Les problèmes sont relatifs à:

- la faible fonctionnalité des Bureaux d'ACEP et organes aux différents niveaux. Les ACEP pour celles qui fonctionnent se résument au bureau et ceci grâce à l'appui du projet. Dans certaines communes elles ne sont que de non à titre illustratif, dans l'une des communes de notre échantillon le président ne connaît pas son secrétaire et cette discussion a eu lieu devant nous. Dans presque toutes les communes les ACEP arrondissement et village n'existent pas. Ceci pose le problème global de fonctionnement des associations sans appui financier. Malgré leur importance reconnu par tous les documents de stratégie pour le suivi de la gestion du secteur le facteur financement reste à être repenser ;
- le renouvellement de différentes instances d'ACEP faute toujours de ressources financière, la conséquence est leur non connaissance par les populations à la base ;
- la connaissance/ Manipulation de l'outil de gestion des plaintes (AlertEau) par les ACEP faute de portable androïde pour le télécharger et de maitrise de l'utilisation pour d'autres. La connaissance/manipulation se limite la plupart du temps au Président et ceux parmi eux qui y ont formulé des plaintes ils attendent toujours la résolution des problèmes ;
- l'enregistrement de l'ACEP, certains ACEP sont toujours dans le processus;
- *la mise au même niveau d'information des ACEP par les REHA sur les informations générées pour le suivi de la GSPE dans les communes ;*
- *l'information des populations sur le principe de "l'eau paie l'eau" qui ne les motivent pas à payer eau.*

V. DES BESOINS D'INFORMATIONS INDISPENSABLES POUR L'AMELIORATION DU SUIVI DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET ACTIONS PROPOSEES

La problématique décrite si-haut par acteurs de même que les difficultés énumérées avec leurs conséquences induisent des besoins indispensables pour l'amélioration du service public de l'eau au niveau communal. Ce chapitre portera exclusivement sur les besoins d'informations.

V.1. *Des besoins d'informations indispensables pour l'amélioration du suivi du service public de l'eau potable*

Dans la logique de différenciation par acteur, les besoins seront différenciés par acteurs

Acteurs communaux

- ✓ *mise à disposition et Appropriation par les nouveaux élus de la convention cadre Etat-commune signée par les différentes mairies et connaissances des marges de manœuvre dans le secteur pour les communes ;*
- ✓ *Circuit d'information des acteurs et des populations sur le secteur : reddition de compte, mise en place de cadre de concertations, fonctionnalité du cadre (ressource pour le fonctionnement), sensibilisation sur le principe de « l'eau paie l'eau » ;*
- ✓ *La vulgarisation des outils (les logiciels) de suivi des AEV et de gestions des plaintes sur la gestion du secteur*
- ✓ *la systématisation de l'Organisation de reddition de compte sectorielle Eau.*

Secteur privé

- ✓ *L'appropriation des logiciels de suivi des AEV (logAEV2, mWater) par le secteur privé*
- ✓ *la valorisation des logiciels de suivi des AEV (logAEV 2 ; mWater)*

OSC et Populations

- ✓ *Besoin d'internet pour faciliter l'accès à l'outil AlertEau par certains ACEP ;*
- ✓ *Faible capacités des acteurs à bien gérer la plate-forme*
- ✓ *Connaissance/ Manipulation de l'outil de gestion des plaintes (AlertEau) par les ACEP;*
- ✓ *Quête d'informations sur le secteur au niveau des mairies et sur les indicateurs de suivi de la gestion du SPE au niveau communes (Nombre total d'ouvrages, taux de fonctionnalité, taux de desserte, taux de pannes, taux de mobilisation des redevances...)*
- ✓ *Sensibilisation/Information des populations sur le principe de "l'eau paie l'eau".*
- ✓ *information et dynamisation des membres du RB/PMJE sur les textes régissant le secteur, les types de contrats entre acteurs afin qu'ils soient des porteurs de sensibilisation lors de leurs activités de terrain.*

V.2. Des besoins d'informations indispensables prioritaires porteurs d'impact

Au regard du reste de temps imparti pour la fin du projet certains besoins prioritaires peuvent faire objet d'actions concrètes pouvant donner des effets à court terme. Il s'agit par ordre de priorité de :

- ✓ Généralisation et appropriation des logiciels de suivi des AEV (BDI, logAEV 2, mwater) et de plaintes (AlertEau) sur la gestion du secteur
- ✓ Non appropriation des rapports et des documents existants dans le secteur par les populations ;
- ✓ Information et sensibilisation de tous les acteurs du secteur sur l'approche GIRE afin de mettre fin aux conflits liés à l'utilisation de la ressource eau

V.3. Des actions concrètes à faire promouvoir par des jeunes pour répondre aux besoins identifiés

La valorisation des logiciels de suivi est de notre point de vue le besoins en information le plus prioritaires.

Le tableau suivant présente les actions que peuvent mener les jeunes de même que les contraintes éventuelles ;

Tableau 9 : Action à mener par les jeunes au niveau de la valorisation des outils

Outils	Actions éventuelles à mener par les jeunes	Terme de l'action	Contraintes probables
mWater	<ul style="list-style-type: none"> • NEANT 		<ul style="list-style-type: none"> • Action non exploitable à cause la licence et sa restriction à la gestion uniquement des AEV
Log AEV	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre sa couverture aux autres communes du delta de l'Ouémé ou bien à toutes les autres communes 		<p>Comme l'ANAEP-MR prend en compte la gestion des réseaux d'AEV, l'outil sera très vite dépassé.</p> <p>Il faut l'aval de la GIZ pour l'étendre ; ce qui pourrait prendre du temps, donc pas nécessaire de positionner des jeunes là-dessus</p>
BDI	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de la collecte de données pour la mise à jour (appui/intermédiaire entre communes et DDEM) • Opérationnalisation de la BDI dans toutes les communes • Exploitation des données finales pour mise à jour de commune 229/AlertEau 	<p>Court terme (1 à 4 mois)</p> <p>Long terme (Pour la mise à jour continue et l'étendre aux autres communes)</p>	<p>Collaboration avec la DG-Eau et les DDEM (gérable)</p> <p>Besoins d'un appui de la DG-Eau.</p> <p>Contraintes facilement gérables</p>
AlertEau / commune	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des données de la BDI pour 	<p>Court terme (1 à 4 mois)</p>	<p>Collaboration avec Social Watch</p> <p>Contraintes facilement gérables</p>

229	mise à jour de commune 229/AlertEau <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des start-up pour des propositions innovantes pour l'amélioration du service 	Long terme (Pour la mise à jour continue et l'étendre aux autres communes)	
-----	--	--	--

Source : Synthèse des analyses des consultants

De l'analyse du tableau précédent, on peut conclure que l'utilisation des outils tels que LogAEV et mWater est très limitée (voir tableau 8) dans la mesure où ils ne sont pas accessibles à tous. Le premier (LogAEV) est limité aux départements d'intervention de la GIZ et le second (mWater) n'est pas seulement limité aux AEV, mais aussi nécessite une licence du fabricant.

Au regard de ces limites, la mission propose pour ce besoin de se focaliser sur la BDI et sur la plateforme AlertEau. Les schémas suivants tracent la valorisation de ces outils.

La BDI

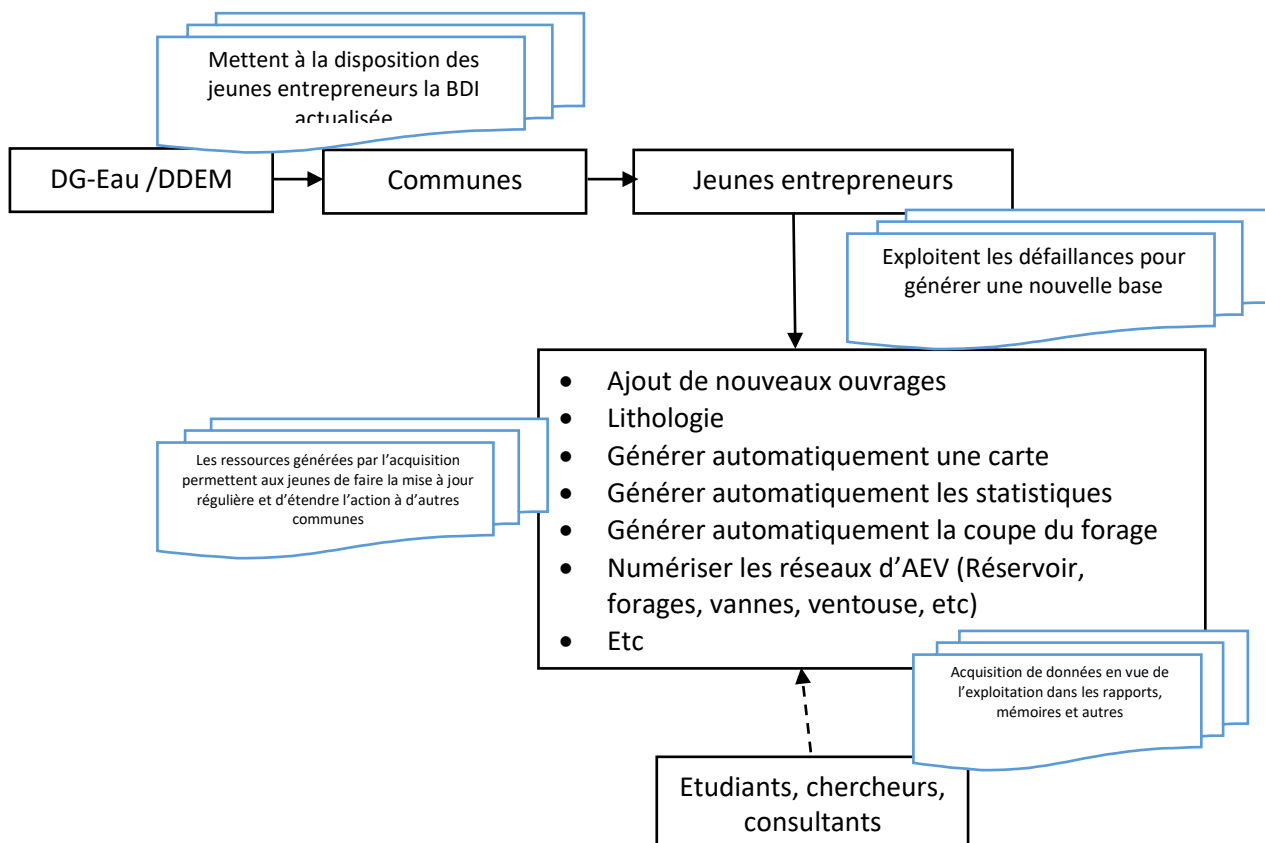


Figure 7: Schéma de la valorisation de la BDI par les jeunes

AlertEau / Commune 229

Cette plate-forme / application est financée par les partenaires techniques et est disponible en ligne. Cela permettra à tous les usagers d'en avoir accès.

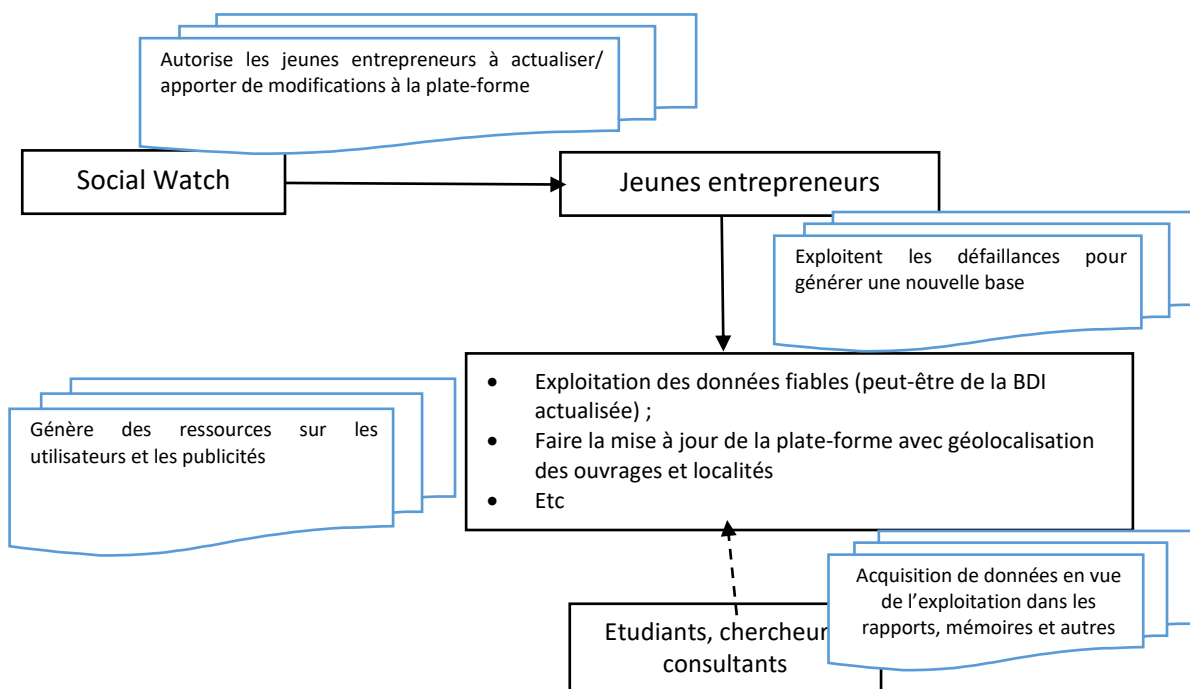


Figure 8: Schéma de la valorisation de la plate-forme AlertEau / Commune 229 par les jeunes

La valorisation de ces deux outils par les jeunes en vue d'une utilisation optimale permet de combler le vide du deuxième besoin en matière d'information des acteurs sur le secteur par les mairies et sur les indicateurs de suivi de la gestion du SPE au niveau des communes (Nombre total d'ouvrages, taux de fonctionnalité, taux de desserte, taux de pannes, taux de mobilisation des redevances...).

Au niveau du besoin sensibilisation/Information des populations sur le principe de "l'eau paie l'eau" afin de booster le paiement des redevances quelques actions sont prévues.

Besoin	Actions à mener	Acteurs concernés
Sensibilisation/Information des populations sur le principe de "l'eau paie l'eau";	<ul style="list-style-type: none"> Développer un module de sensibilisation sur le principe « l'eau paie l'eau » Organiser des séances de sensibilisations Evaluer l'effet des sensibilisations sur la mobilisation des redevances 	Acteurs communaux ; OSC, secteur privé et populations
Actions complémentaires pour BDI, LogAEV	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les chefs services eau dans l'opérationnalisation de la BDI Plaidoyer à l'endroit de la DG Eau pour faciliter l'utilisation de la BDI au niveau des communes 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'applications innovantes par les jeunes pour la collecte des données • Renforcement des capacités financières des jeunes • Améliorer les paramètres du logAEV à prendre en compte le suivi des autres types d'ouvrages ; • Plaidoyer à l'endroit de la GIZ pour l'extension du logAEV à toutes les communes • Revoir le logiciel en tenant compte des réformes en cours dans le secteur 	
--	---	--

L'analyse du profil des jeunes membres du RBMPJE (hydrologue, hydraulicien, environnementaliste, géographe, financier, enseignant, infographe, designer, journaliste, webmaster, informaticien) et de l'intérêt de la jeunesse aux NTIC laisse croire qu'on peut avoir des intérêts pour la valorisation des outils.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La présente étude a décrypté la problématique de suivi de la gestion du service public de l'eau en milieu rural dans certaines communes du delta de l'Ouémé généralisable à tout le delta qui est le reflet de la situation nationale.

Les problèmes ou difficultés qui impactent négativement le suivi de la Gestion du Service Public de l'Eau ont été énumérés dans une logique de cause à effet. L'analyse de cette problématique globale a débouché sur une synthèse de Forces à renforcer, de Faiblesses à éliminer, d'Opportunités à saisir et Menaces dont il faut minimiser les effets pour un meilleur suivi de la gestion du service public de l'eau dans nos collectivités territoriales.

Un ensemble de besoins indispensables pour l'amélioration du suivi du service public de l'eau potable a été identifié et des besoins d'informations priorités.

Une liste des actions à faire promouvoir par les jeunes afin de mesurer l'effet en termes d'amélioration du suivi de la gestion du service public de l'eau et ceci en fonction de l'imminence de la fin du projet a été inventorié.

De notre analyse, les actions à promouvoir doivent être prioritairement dirigées vers les FPM. Ceci s'explique par le fait que de notre compréhension de la stratégie de l'ANAEP MR seuls ses ouvrages resteront encore pendant un moment sous la gestion des communes, la gestion des PEA et des AEV devant être laissée aux fermiers régionaux. Il serait donc souhaitable que les actions pour plus de durabilité s'orientent sur l'amélioration de la délivrance du service public de l'eau au niveau des ouvrages simples.

La gestion AEV par des fermiers régionaux pourrait être perçue comme une opportunité. En effet, on a constaté à partir des travaux de terrain que plusieurs AEV/PEA sont en panne ou mal géré. Par exemple, l'AEV de Sèdjè-Dénou dans la commune de Zè est en panne depuis plus de trois ans. Il en est ainsi pour d'autres AEV dans le delta de l'Ouémé. Nous estimons aussi qu'il n'y a pas de sérieux dans le recouvrement des redevances.

Dans d'autres communes, « La problématique de gestion des AEV du point de vue affermage, réparation, recouvrement des redevances reste une priorité⁹ »

La gestion des ouvrages complexes demeure un casse-tête pour la plupart de nos communes c'est au regard de cela qu'on pourrait dire que l'avènement des fermiers régionaux peut être une opportunité.

Opportunité du point de vue de la continuité du service aux populations en mettant en service tous les ouvrages complexes actuellement en panne dans les communes et en veillant à leurs réparations régulières.

Opportunité aussi du point de vue du respect des contrats d'affermage tant au niveau du paiement des redevances et des autres engagements contractuels.

Le seul aspect que le contrat élucidera sera la part des redevances à reverser aux communes et il est du devoir de nos élus de le demander.

⁹ Guy WEINSOU : RAPPORT MISSION SEMESTRIELLE D'ÉVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D' ACTIONS COMMUNALES DE CONSOLIDATION DES ACQUIS D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DES REDEVANCES ET DE CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES; Projet d'amélioration des services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines des neuf (9) communes du Borgou et de l'Alibori; HEVETAS Bénin; Août 2020;

ANNEXES

Annexe 1: Liste des personnes interviewés par communes (Structures organisées) _____	40
Annexe 2: Quelques images prises lors de la mission _____	41
Annexe 3: Outils de collecte de données _____	43

Annexe 1: Liste des personnes interviewés par communes (Structures organisées)

N°	Structures	Profils	Noms et Prénoms	Contacts
1	Mairie de ZOGBODOMEY	REHA	Constantin YEHOUE	95437667
2	Mairie de Zè	REHA/ CST	Jean Pierre AVOCE	97633903
3	ACEP Zè	Président ACEP	Dominique ADJANGBE	97514833
4	Mairie de Sô-Ava	REHA/ CST	Aminou ATINDEHOUN	94014325
5	ACEP Sô-Ava	Présidente ACEP	Madina GAMANDOKOUIN	97517833
6	ACEP Sô-Ava	Secrétaire ACEP	Mathieu ADJIDJI OUSSOU	97080455
7	RB/ PMJE ZOU		Bernice GBEBIOHO	96592213
8	RB/ PMJE ATLANTIQUE	Coordonnateur Littoral	Moctar GANHI	97719881
9	RB/ PMJE ATLANTIQUE		Marleine AYITCHEDJI	66403847
11	DDEM ZOU	C/Seau	Consolas ADIHOU	66888426
12	DDEM ZOU	DDEM	Moussa OUOROU	97895226
13	DDEM ZOU	A CISE	Martial COCO	95239003
14	DDEM ATLANTIQUE	DDEM	Léonce DOVONON	61883859
15	DDEM ATLANTIQUE	C/DDC	Ganiyou OLOULOTAN	97174594
16	DDEM ATLANTIQUE	C/CISE	Eric DAKPO	97059691
17	Mairie AGUEGUES	REHA	Akuémaho HOUNGA	96663147
18	Mairie OUIHNI	C/SEHA	François FATONDE	97884111
19	CPC OUIHNI		Rachidi KOUDORO	96129402
20	ACEP OUIHNI	Président	Daniel BOGNON	
21	ACEP OUIHNI	SG	Akim HOUNOU	
22	ACEP OUIHNI	SGA	Germain BODJRENOU	
23	CPC OUIHNI	Coord.	Gabriel HOUMENOU	97124230
24	CPC OUIHNI	P/GT3	Michel AGBETE	97398718
25	ACEP AGUEGUES	Secrétaire	Aliou ADIYETON	97820014
26	ACEP AGUEGUES	Président	Emanuel KOUHONOU	
27	CPC AGUEGUES	Président	Marcellin KAKPO	97877837
28	CPC AGUEGUES	Trésorier	Philippe ZANNOU	60080570
29	CPC AGUEGUES	Secrétaire	Casimir GANDJEMEDJI	
30	Mairie OUIHNI	C/ST	Aimé Pothin ETCHISSE	96016414
31	RB PMJE	Président	Razaki SABI ZINGUI	66556433
32	Mairie ADJOHOUN	REHA	Marius ZINSOU	96552562
33	Mairie ADJOHOUN	SAEM	Marcel YEKPOGNI	97417258
34	ACEP ADJOHOUN	Présidente	Florence SOTON	97236251
35	ACEP ADJOHOUN	Vice-Président	Janvier AGBANMAYITO	
36	CPC ADJOHOUN	Trésorière Général	Philomène LALY	
37	CPC ADJOHOUN	Membre GT3	Sophie MONTCHO	97603101
38	DDEM OUEME	C/SEau	Fêmi COCKER	97380793
39	DDEM OUEME	C/DERT	Gilbert GANDOTE	96469636
40	DDEM OUEME	A CISE	Célestin BABADOUDOU	

Annexe 2: Quelques images prises lors de la mission



Usagers au FPM à ATOUGON (Zogbodomey)



Usager utilisant le forage artésien à Tègon



BF abandonné à Dovogon (Zogbodomey)

Séjour		24.165	
1	24.165	24.165	24.165
2	24.165	24.165	24.165
3	24.165	24.165	24.165
4	24.165	24.165	24.165
5	24.165	24.165	24.165
6	24.165	24.165	24.165
7	24.165	24.165	24.165
8	24.165	24.165	24.165
9	24.165	24.165	24.165
10	24.165	24.165	24.165
11	24.165	24.165	24.165
12	24.165	24.165	24.165
13	24.165	24.165	24.165
14	24.165	24.165	24.165
15	24.165	24.165	24.165
16	24.165	24.165	24.165
17	24.165	24.165	24.165
18	24.165	24.165	24.165
19	24.165	24.165	24.165
20	24.165	24.165	24.165
21	24.165	24.165	24.165
22	24.165	24.165	24.165
23	24.165	24.165	24.165
24	24.165	24.165	24.165
25	24.165	24.165	24.165
26	24.165	24.165	24.165
27	24.165	24.165	24.165
28	24.165	24.165	24.165
29	24.165	24.165	24.165
30	24.165	24.165	24.165
31	24.165	24.165	24.165
32	24.165	24.165	24.165
33	24.165	24.165	24.165
34	24.165	24.165	24.165
35	24.165	24.165	24.165
36	24.165	24.165	24.165
37	24.165	24.165	24.165
38	24.165	24.165	24.165
39	24.165	24.165	24.165
40	24.165	24.165	24.165
41	24.165	24.165	24.165
42	24.165	24.165	24.165
43	24.165	24.165	24.165
44	24.165	24.165	24.165
45	24.165	24.165	24.165
46	24.165	24.165	24.165
47	24.165	24.165	24.165
48	24.165	24.165	24.165
49	24.165	24.165	24.165
50	24.165	24.165	24.165
51	24.165	24.165	24.165
52	24.165	24.165	24.165
53	24.165	24.165	24.165
54	24.165	24.165	24.165
55	24.165	24.165	24.165
56	24.165	24.165	24.165
57	24.165	24.165	24.165
58	24.165	24.165	24.165
59	24.165	24.165	24.165
60	24.165	24.165	24.165
61	24.165	24.165	24.165
62	24.165	24.165	24.165
63	24.165	24.165	24.165
64	24.165	24.165	24.165
65	24.165	24.165	24.165
66	24.165	24.165	24.165
67	24.165	24.165	24.165
68	24.165	24.165	24.165
69	24.165	24.165	24.165
70	24.165	24.165	24.165
71	24.165	24.165	24.165
72	24.165	24.165	24.165
73	24.165	24.165	24.165
74	24.165	24.165	24.165
75	24.165	24.165	24.165
76	24.165	24.165	24.165
77	24.165	24.165	24.165
78	24.165	24.165	24.165
79	24.165	24.165	24.165
80	24.165	24.165	24.165
81	24.165	24.165	24.165
82	24.165	24.165	24.165
83	24.165	24.165	24.165
84	24.165	24.165	24.165
85	24.165	24.165	24.165
86	24.165	24.165	24.165
87	24.165	24.165	24.165
88	24.165	24.165	24.165
89	24.165	24.165	24.165
90	24.165	24.165	24.165
91	24.165	24.165	24.165
92	24.165	24.165	24.165
93	24.165	24.165	24.165
94	24.165	24.165	24.165
95	24.165	24.165	24.165
96	24.165	24.165	24.165
97	24.165	24.165	24.165
98	24.165	24.165	24.165
99	24.165	24.165	24.165
100	24.165	24.165	24.165

Cahier de gestion d'un fontainier à Gbèdjiromédé (Zogbodomey)



Entretien avec le REHA de Zè et son équipe



Entretien avec des usagers à (Zè)



BF sur pilotis à Sotchanhoué (Sô-Ava)

Annexe 3: Outils de collecte de données